



Saint-Denis, le 25 juin 2020

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du jeudi 11 juin 2020

(approuvé au CFP du 25/06/2020)

Membres présents :

Mesdames : Audrey BECQUART, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Sabine GARABEDIAN, Elise RALSER
Aldine VARON

Messieurs : Olivier DESAULNAY, Christophe DEPOORTERE, Bruno KARL, Romain LOIR, Faneva
RAKOTONDRAHASO

Assistent à la séance :

Mesdames : Delphine CONNES, Hélène PONGERARD-PAYET

Messieurs : Thierry BRUGNON, François CAFARELLI, Damien DESCHAMPS, Jean-Marc RIZZO

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 07/05/2020

Le PV du Conseil de Faculté du 07 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

2- POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

- Rentrée 2020/2021

M. le Doyen précise que la rentrée s'annonce d'ores et déjà difficile puisque la majorité des cours seront effectués en distanciel. Actuellement, un comité réfléchit sur les différentes modalités possibles.

Marceline DUCROCQ GRONDIN invitée par le Doyen à s'exprimer sur le sujet, indique qu'un décret publié est donc en vigueur actuellement. Il liste les huit cas qui devront être appliqués à la rentrée. Les Universités devront préparer les emplois du temps sur la base de présentiel en mettant l'accent sur les primo entrants et les étudiants internationaux. Les FVU des universités françaises doivent élaborer une note de cadrage en tenant compte des particularités et en privilégiant l'organisation des formations de la manière suivante : 80 % en distanciel, 20 % en présentiel.

Un équilibre devra être établi entre les CEV et les titulaires, en fonction du niveau de l'étudiant, de la nature de l'enseignement (CM-TD-TP), en fonction du régime d'inscription (FI-FC) et en respectant les 4m2 entre chaque étudiant. Quelles seront les capacités d'accueil des amphis (réduits à 25 %), des salles (réduites à 30%) ? Les étudiants resteront dans la même salle toute la journée et c'est l'équipe pédagogique qui sera amenée à se déplacer. Comment s'organiser dans cette situation difficile tout en continuant à assurer la continuité de l'activité en offrant un diplôme de qualité ?

François CAFARELLI fait savoir qu'il ne souhaite pas basculer sur des cours en distanciel car les juristes accueillent les plus gros effectifs d'étudiants. Les étudiants risqueraient d'aller s'inscrire dans les structures privées. Il demande si une démarche a été faite auprès du Ministère suite à l'incohérence de ces mesures pour l'Université alors que les restaurants, les cinémas, les écoles et les collèges ont repris une activité normale.

- Recrutement postes enseignants 2020/2021

M. le Doyen liste le nombre de nouveaux postes attribués à la composante (MCF, contractuels/ATER/PAST) : Au dernier moment, la possibilité a été offerte de demander des postes de titulaires sur les fonds ORE. Il a été fait le choix d'en solliciter 5. Finalement, 3 ont été obtenus : 1 poste de MCF en Economie, un poste de MCF en Droit privé et un PRAG en économie-gestion.

S'agissant de la campagne relative aux contractuels, elle s'est faite en deux temps. Lors de la première, la FDE a pu recruter 4 demi-postes d'ATER (2 en droit public, 2 en droit privé) sur les 3 supports temps-plein qui appartiennent à la composante et 4 contractuels temps plein (2 pour Saint-Denis, 2 pour le Tampon, équitablement répartis entre le droit et l'économie/AES).

Lors de la seconde, pour laquelle les recrutements seront effectués ultérieurement, la composante a demandé et obtenu le renouvellement de tous les postes actuellement pourvus, soit 1 temps plein en économie, 2 demi-postes d'ATER en droit (un en droit public et un en droit privé) et 2 postes de PAST. S'agissant du contractuel en anglais, le poste a été affecté à la composante mais indirectement, via la maison des langues.

- Premiers résultats des examens

Les premiers résultats qui viennent de tomber (les L1 de St Denis) affichent un taux de réussite en hausse de 80 % en économie, et de 100% en droit et en AES.

Damien DESCHAMPS préconise plus de contrôles continus. Ce qui permettrait d'anticiper sur d'éventuels aléas (gilets jaunes, cyclones, COVID 19)

- Commissions de recrutement

M. le Doyen informe les membres du CF de la constitution des commissions de recrutement des contractuels. La plupart sont celles de l'année dernière reconduites.

- Information LAP

Hélène PONGERARD a été sollicitée par la DSVE pour modifier la maquette de la LAP. Un réajustement des ECTS a été nécessaire.

3- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2019-2020 – SESSION 2

M. le Doyen présente les modalités des examens. Les informations quant aux modalités de reconduction du cadrage voté le 30 avril en CFVU pour la session 1 n'ont été données que le 9 juin par le Président dans le cadre d'une CFVU. Il s'avère que globalement, il faut garder les mêmes. Seul disparaît le cas de la neutralisation automatique de certaines notes. S'agissant des attestations sur l'honneur, seules celles pour raisons socio-médicales passant par le médecin de l'université seront acceptées.

Concernant l'économie, dans la mesure où la réunion de département a eu lieu le lendemain, soit le 10 juin, les MCC ont pu être adaptées et rédigées assez rapidement.

En revanche pour le Droit, dans la mesure où le département s'était réuni une semaine auparavant, c'est la piste de scénarii alternatifs qui avait été retenue. Or, aucun ne rentrait dans le cadrage. Les directeurs de département et le vice-doyen ont donc travaillé en urgence sur un nouveau règlement.

Pour les enseignants qui organisent des oraux ou des QCM, les étudiants devront être informés quinze jours avant. Pour les écrits, les étudiants disposeront d'une semaine.

Après une longue discussion, M. le Doyen soumet au vote l'ensemble des MCC.

Droit : approbation à l'unanimité moins une voix contre

Economie : approbation à l'unanimité

AES : approbation à l'unanimité

LAP : approbation à l'unanimité

Master MBFA : approbation à l'unanimité

4- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE « J'AI 20 EN » ET L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Thierry BRUGNON expose les modalités de ce service qui est proposé dans le cadre de parcours SUP. Les étudiants pourront s'inscrire sur deux plateformes afin de s'entraîner en mathématiques et en français durant la période des vacances. A partir d'une évaluation diagnostique ils disposeront d'un parcours de remédiation adapté à chacun d'eux.

Cette plateforme a été mise en place pour faciliter la rentrée de ces étudiants. La question est de savoir si ceux-ci vont adhérer.

M. le Doyen soumet au vote cette convention.

Approbation à l'unanimité

5- LES DROITS D'INSCRIPTION AUX DIPLOMES UNIVERSITAIRES ET FORMATIONS 2020-2021

M. le Doyen soumet aux membres du Conseil les formations payantes de la Faculté de Droit et d'Economie : Suite à une remarque de F. Rakotondrahaso, il apparaît que le document devra être corrigé pour enlever les e-cours, qui ne seront plus dispensés l'année prochaine.

Approbation à l'unanimité

6- QUESTIONS DIVERSES

Thierry BRUGNON interroge sur le financement de l'UE « informatique PIX » en L2 Droit ? La prise en charge financière relève-t-elle du central ou de la composante comme indiqué sur la maquette ?

Il pose aussi une question sur les modalités de financement des cours de gestion dans les maquettes d'économie AES.

M. le Doyen indique que l'IAE financera les cours de gestion en économie/AES mais le département choisira les intervenants. Pour ce qui concerne le PIX, rien n'est encore fixé.

Bruno KARL précise que les tenues des audiences se font en présentiel. En matière pénale, ces actes sont essentiels et il y est particulièrement attaché.

François CAFARELLI fait remarquer qu'il n'y a pas d'étudiant ce jour au Conseil de Faculté.

M. le Doyen rappelle pour conclure que nous devons beaucoup aux trois vice-présidentes issue de notre composante qui oeuvrent en permanence pour que la FDE soit écoutée et obtienne le plus souvent satisfaction lors des diverses demandes qu'elle adresse aux instances centrales. Il s'agit de ne pas l'oublier. Il rappelle aussi que lorsque madame Ducrocq-Grondin est présente en conseil de faculté, elle l'est en tant que membre de ce conseil et non en tant que vice-présidente.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11 h 45

La Secrétaire de séance,



Karine LEYGOUTE



**Le Président de séance
Le Doyen,**



Jean-Marc RIZZO